

Claude, deuxième du nom, qui lui succéda dans la possession de la baronnie de Riverie, rencontra les mêmes résistances chez ses nobles vassaux, et ce ne fut ainsi que par une sentence rendue le 7 avril 1540, par le Tribunal de la sénéchaussée de Lyon, qu'il obligea René de Rougemont, dit de Bron, à lui rendre hommage pour un fief que ce dernier tenait de lui à Saint-Jean-de-Chaussan (14).

Le 20 avril de la même année, Claude Laurencin dut aussi faire reconnaître, par une transaction passée avec Pierre Arod, seigneur de la Fay, ses droits à la haute justice de Larajasse (15).

Mais ces difficultés ne pouvaient se présenter pour les petits fiefs, desquels ne relevaient aucun vassal. Aussi, dès les premières années du xvi^e siècle, voyons-nous les familles lyonnaises s'empressez d'acquérir des terres nobles.

Dès l'année 1513, nous voyons ainsi André Turin, notaire et secrétaire du Roi, en possession de la seigneurie de Charly en Lyonnais, qu'il transmet à son fils François Turin. André Turin appartenait à une famille consulaire, dont le premier auteur connu, Pierre Turin, figure, comme *drapier*, au syndicat de 1428, et remplissait les fonctions de conseiller de ville en 1435. Puis aux Turin succéda, vers 1571, dans la possession de cette terre, Jacques Sève, qui fut associé, ainsi que son frère Mathieu, avec Claude Pellot, pour le commerce de l'épicerie (16).

Le 17 octobre 1521, Jean de Chaponay, deuxième du nom, conseiller de ville, acquiert du roi-dauphin, au prix

(14) Archives de la Cour d'appel de Lyon. *Sentences de la sénéchaussée.*

(15) Minutes du notariat de Riverie. (Charézieu, notaire.)

(16) Notes mss. de Deville.